

Objet : Création de deux Zones Réglementées Temporaires (ZRT) à St-Jean De Luz dans le cadre d'une manifestation aérienne

En vigueur : Du vendredi 26 au samedi 27 septembre 2025

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB – AD : Biarritz Pays Basque LFBZ

ZRT ST JEAN DE LUZ ALPHA et BRAVO



ACTIVITÉ

Manifestation aérienne avec participation de la Patrouille de France.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT ST JEAN DE LUZ ALPHA et BRAVO activables :

26 : 1130-1815 (entraînements)
27 : 0800-1000 (entraînements), 1130-1830 (manifestation aérienne)

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

BIARRITZ INFO : 119.175 MHz
BIARRITZ APP : 125.600 MHz
BIARRITZ TWR : 118.700 MHz
SAN SEBASTIAN TWR : 119.855 MHz

ORGANISME GESTIONNAIRE

BIARRITZ TWR.

STATUT

Zones Réglementées Temporaires (ZRT) qui se substituent aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION**CAG / CAM** : contournement obligatoire pendant l'activité réelle sauf pour :

- les aéronefs participant aux entraînements ou à la manifestation,
- les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies ou du transport médical, ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après contact avec BIARRITZ TWR qui coordonnera avec le directeur des vols.

SERVICES RENDUS**CAM / CAG** : les services d'information de vol et alerte sont rendus par BIARRITZ APP / TWR.**LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES****ZRT ST JEAN DE LUZ ALPHA****Limites latérales**

Cercle de 1.00 nm de rayon centré sur 43°23'38" N,001°40'15" W

Limites verticales

SFC / 3500 FT AMSL

ZRT ST JEAN DE LUZ BRAVO**Limites latérales**

43°26'07" N,001°47'00" W
 Arc horaire de 5.50 nm de rayon centré sur 43°23'38" N,001°40'15" W
 43°18'26" N,001°37'47" W
 frontière franco-espagnole
 43°26'07" N,001°47'00" W

Limites verticales

SFC / 5500 FT AMSL

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Les vols IFR pourront être soumis à des régulations ATFM pendant les créneaux d'activation de la ZRT.

ORGANISMES A CONTACTER**Directeur des vols**

Tél : 06 19 70 51 74